



Aveyron

DÉLIBÉRATION DU BUREAU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le 28 octobre 2019 à 9 h 45, le bureau du conseil d'administration légalement convoqué s'est réuni à la direction du service départemental d'incendie et de secours sous la présidence de Monsieur Jean- Claude Anglars.

Nombre de membres en exercice : 5.

Membres présents : Madame Sylvie Lopez et Messieurs Jean-Claude Anglars et Christophe Saint-Pierre.

Membres absents ou excusés : Madame Annie Bel et Monsieur Serge Roques.

Date de convocation : 15 octobre 2019.

**1 – AUTORISATIONS DE SIGNATURE DES MARCHÉS DE FOURNITURE
ET DE LIVRAISON DES REPAS EN LIAISON FROIDE**

Vu le rapport n° 3.

Vu les articles L 1414-2, L 1424-27 et L 1424-29 du code général des collectivités territoriales.

Vu la délégation consentie par le conseil d'administration au bureau par délibération du 20 mai 2015.

Vu la réunion de la commission d'appel d'offres en date du 28 octobre 2019.

Considérant qu'annuellement, un budget d'environ 105 000 € HT est consacré à la fourniture et à la livraison de repas pour les agents en formation et/ou en réunion à l'école départementale, le personnel du CODIS et les sapeurs-pompiers en garde postée dans les centres de secours de Decazeville, Millau, Rodez, St-Affrique et Villefranche de Rouergue.

Considérant que le marché actuel prend fin le 31 octobre 2019 et qu'il convenait de remettre en consultation cette prestation.

Considérant que compte tenu du montant annuel, la procédure formalisée s'impose et que, pour plus de souplesse il convient de passer des marchés à bons de commande sans montant mini/maxi.

Considérant qu'une décomposition en lots géographiques est maintenue afin d'ouvrir les prestations à un plus grand nombre de prestataires.

Considérant qu'un avis de marché a été mis en ligne le 15 juillet 2019 et que 8 enveloppes recevables ont été réceptionnées dans les délais impartis.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, le bureau du conseil d'administration :

- prend acte du choix de la commission d'appel d'offres, réunie ce jour, décidant d'attribuer les marchés comme suit :

Lot	Désignation	Attributaires
1	CODIS et EDIS à Rodez	ANSAMBLE (31019 Toulouse cedex 02)
2	C.I.S. Rodez	ANSAMBLE (31019 Toulouse cedex 02)
3	C.I.S. Decazeville	ANSAMBLE (31019 Toulouse cedex 02)
4	C.I.S. Millau	CH de Millau (12101 Millau cedex)
5	C.I.S. Saint-Affrique	ANSAMBLE (31019 Toulouse cedex 02)
6	C.I.S. Villefranche de Rouergue	ANSAMBLE (31019 Toulouse cedex 02)

- autorise le président à signer les marchés y afférents ainsi que toute pièce en portant exécution.

Fait à Rodez, le

18 NOV. 2019

Le Président,



Jean-Claude Anglars